

→ La démocratie implique-t-elle forcément la laïcité ?

spé : HLP et HGGSP

Domaines d'étude : La laïcité : la réduction du pouvoir de la religion sur l'État et la société; l'autonomie du citoyen et la coexistence des libertés; la protection de la liberté de croire ou de ne pas croire.

Les origines historiques de la démocratie : modèles antiques (démocratie et res publica); république et monarchie parlementaire.

objet d'étude : Les penseurs du politique (Aristote, Rousseau, Tocqueville, Arendt)

Résumé:

Notre article évoque les origines de la démocratie et de la laïcité et leurs évolutions géopolitiques au niveau mondial mais aussi philosophiques à travers les recherches et les œuvres issues de grands penseurs de tous siècles.

Nous nous poserons la question tout au long de cet article de savoir si la démocratie implique forcément la laïcité, et inversement.

Nous habitons dans un pays démocratique et laïque, c'est pourquoi les deux notions nous semblent indissociables. En réalité, leur coexistence s'avère bien plus complexe et leurs interprétations plus variées que l'on se l'imagine.

C'est pourquoi nous vous invitons à poursuivre votre lecture de façon à comprendre plus en profondeur la société dans laquelle nous vivons, la démocratie dans un pays laïque.

Depuis la Grèce antique, l'organisation politique est une des principales préoccupations des sociétés. Ainsi naît la démocratie, une forme de gouvernement permettant au peuple d'avoir le pouvoir de décider de l'avenir de sa cité. Ce même concept a depuis énormément évolué et s'est répandu de partout dans le monde. En parallèle, le concept de laïcité fait son apparition pour la première fois avec John Locke. Par conséquent, on aurait tendance à penser que les deux systèmes sont complémentaires, que l'un implique l'autre, hors force est de constater que cette association n'est pas si évidente qu'elle n'en a l'air. En effet, démocratie et laïcité sont sujettes à de nombreuses interprétations et associations du fait des différents penseurs qui les ont mis au jour.

Ainsi, la démocratie implique-t-elle forcément la laïcité ? Ces deux notions sont-elles forcées de coexister ? Existe-t-il dans le monde des situations qui nous montrent que la définition de démocratie et laïcité n'est pas encore tout à fait acquise ? Quels sont les principaux penseurs qui ont permis à celles-ci de se développer dans la société ?

Nous allons pour cela mêler deux spécialités, Humanités littérature philosophie (HLP) et Histoire Géographie Géopolitique Science Politique (HGGSP). Nous verrons dans un premier temps l'origine de chaque notion, puis étudierons leur état actuel, pour enfin analyser leurs rapports mutuels.

I/ Les origines de la démocratie

Dans un premier temps nous approfondirons donc les origines de la démocratie, comment celle-ci a vu le jour et pour quelles raisons.

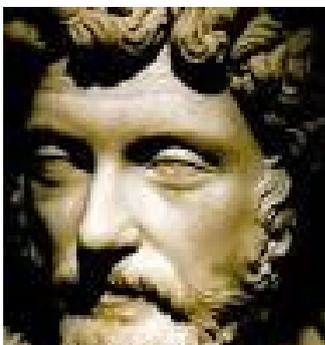
Tout d'abord, l'étymologie de la parole démocratie nous vient du grec soit *dêmos* qui signifie "le peuple" et *krâtos* "le pouvoir".

Les premiers modèles de démocratie remontent à la fin du VI^e siècle avant JC au moment où les cités-état grecques sont en développement. Avant de devenir une démocratie, Athènes est une oligarchie, c'est à dire que c'est seulement un petit groupe détient le pouvoir, généralement celui considéré comme le plus compétent et cultivé.

C'est dans un contexte de crise économique et sociale que le peuple demande plus d'égalité entre tous : l'essor commercial d'Athènes profite aux commerçants, qui deviennent plus aisés et cela mène à l'apparition d'une nouvelle classe sociale. Ces nouveaux riches souhaitent bénéficier des mêmes droits que les aristocrates. En parallèle le commerce enrichit Athènes mais ne profite pas aux paysans qui deviennent des esclaves de riches propriétaires terriens.



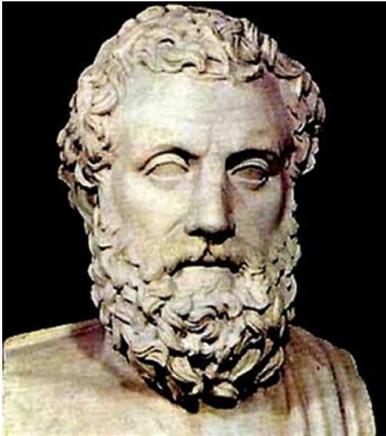
Il suffit alors à Athènes **quatre penseurs pour renverser son système politique.**



Le premier penseur s'intitule **Dracon**, il appartient à la classe des Eupatrides autrement dit les « bien nés ». C'est pour apaiser les tensions entre les différentes classes sociales, qu'il édicte vers 621 avant J-C les premières lois écrites, identiques pour toutes les classes sociales:

- Il **supprime** l'autorité du patriarche du Génos et surtout la vengeance privée. Les pauvres ne sont plus jugés selon le bon plaisir des Eupatrides : [Les Eupatrides sont des membres de la classe noble, qui exerça sur Athènes un pouvoir oligarchique aux VIIIe et VIIe s. avant J.-C. et à qui les réformes de Solon firent perdre le pouvoir politique exclusif.]
 - Dracon fait aussi la **distinction** entre le meurtre volontaire et l'homicide involontaire.

Cependant, la réforme de Dracon n'est point suffisante et n'empêche pas les Eupatrides de consolider leur pouvoir sur la cité. Elle sera heureusement complétée par les réformes de Solon. Ces lois furent abandonnées lorsque Solon rédigea les siennes, en 594 av. J.-C., sauf celle sur le meurtre, qui fut utilisée jusqu'à l'époque de Démosthène(IIIeme s. avant J-C).



Le second penseur, quant à lui, est donc **Solon**. Issu d'une famille aristocratique, Solon est nommé archonte (législateur) en 594 avant J.-C.

- Il engage alors des réformes fondamentales; Il supprime l'esclavage pour dettes et revoit le système des classes: La Sisachtie (en grec, le « soulagement d'un fardeau ») (Désormais, le sang seul ne compte plus et le système est basé sur les richesses de chacun.) Il met également en place un tribunal populaire ouvert à tous.

Solon crée alors une **Constitution** gravée dans le marbre modifiant légèrement les différentes institutions anciennes:

- L'Assemblée de l'*Ecclesia* :

L'ensemble des citoyens est appelé à se réunir au moins quatre fois par mois sur la colline du *Pnyx*. Il forme l'*Ecclesia* (assemblée en grec, un mot que nous retrouvons dans *ecclésiastique* et... *Église*).

L'assemblée débat et vote à main levée les lois et les déclarations de guerre. Tous les ans, elle élit les *stratèges* ainsi que les neuf *archontes* en charge du gouvernement de la cité.

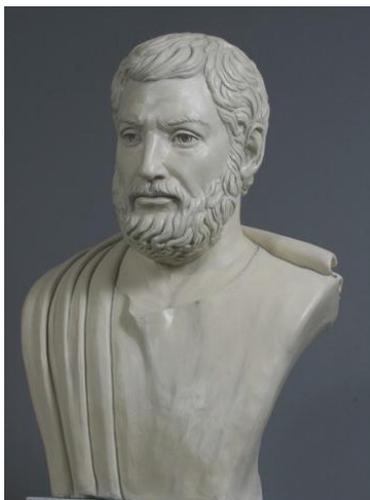
Elle tire aussi au sort les magistrats parmi des volontaires de la classe la plus riche (le volontariat limite le risque d'incompétence). Cette prérogative est enlevée par Solon à l'*Aréopage*, vieille assemblée oligarchique, principalement composée des anciens archontes.

- Le tribunal de l'Héliée :

L'Ecclésiastie tire également au sort parmi l'ensemble des citoyens, y compris les plus pauvres, les membres du nouveau tribunal populaire mis en place par Solon : l'Héliée. Il traite en appel les décisions des tribunaux aristocratiques, ce qui limite l'arbitraire de ceux-ci.

La Constitution de Solon, bien que généreuse, intelligente et équilibrée, mécontente beaucoup de monde. Il est vrai qu'elle laisse de côté l'immense majorité de la population athénienne : citoyens pauvres, étrangers (*métèques*) et esclaves, sans parler des femmes, interdites d'expression publique et soumises à leur père ou mari.

594 av. J.-C. - Solon consolide la démocratie à Athènes



Clisthène, le troisième penseur ayant amené la démocratie à la lumière du jour, fait aussi partie de classe aristocratique, pose les véritables bases de la démocratie.

L'aristocrate athénien Clisthène entreprend d'importantes réformes politiques en Attique.

Ces réformes avaient pour but de **transformer le système politique** afin d'empêcher le retour de la tyrannie. Cependant, les réformes Clisthène n'aboutissent pas directement à la démocratie.

- Toutefois, ses **réformes** permirent l'implantation de l'isonomie: [l'égalité de tous devant la loi, ce qui fut le premier pas vers la démocratie.] Ces réformes concrétisent une nouvelle division de

l'Attique en de nouvelles tribus ainsi que l'implantation de nouvelles mesures toujours dans le but d'empêcher le retour de la tyrannie.

Cette révision du système politique toucha la ville entière d'Athènes et transforma le mode de participation aux affaires publiques.

En 507 avant J.-C., Clisthène va plus loin et décrète que tous les citoyens disposent des mêmes droits et devoirs. La démocratie athénienne est définitivement née.



Enfin, **Périclès**, un chef militaire et homme politique, met en place des **mesures** qui vont renforcer et commencer la démocratie.

Le Vème siècle est surnommé le « siècle de Périclès ».

C'est alors entre 461 et 429 av. J.-C que la puissante ville d'Athènes est à son apogée. Considéré comme le père de la démocratie, Périclès **ouvre la vie politique à tous les citoyens athéniens**.

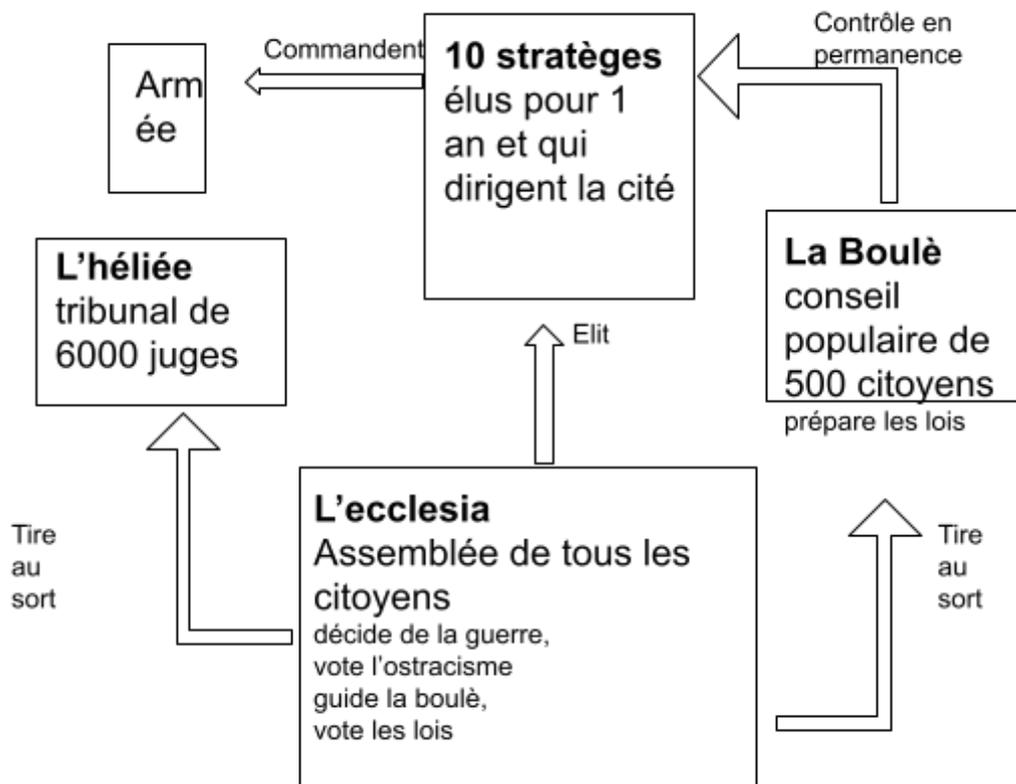
C'est alors ce discours de Périclès, retranscrit par Thucydide, qui donne une **définition à cette démocratie** : "Notre constitution politique n'a

rien à envier aux lois qui régissent nos voisins ; loin d'imiter les autres, nous donnons l'exemple à suivre. Du fait que l'Etat, chez nous, est administré dans l'intérêt de la masse et non d'une minorité, notre régime a pris le nom de démocratie. En ce qui concerne les différends particuliers, l'égalité est assurée à tous par des lois.(...) La liberté est notre règle dans le gouvernement de la République."

Thucydide lui rétorqua : «Notre Constitution est appelée démocratie parce que le pouvoir est entre les mains non d'une minorité, mais du plus grand nombre».

C'est donc avec l'aide de Dracon, Solon et Clisthène que ce dernier penseur nommé **Périclès** a pu créer ce régime vieux de quelques milliers de siècles, inventé au lendemain du renversement des tyrans en 510 avant Jésus-Christ.

La démocratie s'avère alors un tournant pour les populations qui peuvent enfin décider de leur sort, débattre et améliorer la vie de la cité. Le système en est le suivant :



L'ecclesia, qui constitue l'assemblée de tous les citoyens, décide de la guerre, vote l'ostracisme, c'est-à-dire l'exclusion d'un citoyen de la cité, et vote les lois. Elle tire au sort la boulè, un conseil de 500 citoyens qui prépare les lois, et l'héliée, un tribunal constitué de 6000 juges. Enfin l'ecclesia élit 10 stratèges pour 1 an qui commandent l'armée et la cité en général.

En parallèle, en -457 Périclès met en place le Mistophoris, une indemnité qui encourage tous les citoyens à être impliqués dans la vie politique. Il est également à noter qu'un citoyen, dans la Grèce Antique, est un homme de 18 ans, qui n'est pas un métèque (un étranger).

II/ La démocratie depuis le XVIIIème siècle

Abraham Lincoln, président des États-Unis de 1860 à 1865, aurait un jour déclaré que la démocratie était « **le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple** »

Cette démocratie, qui a été finalement créée entre le VII et le Vème siècle avant Jésus Christ, est de nos jours définie comme: (selon le dictionnaire Larousse)

démocratie

nom féminin

(grec *dēmokratia*)

1. Système politique, forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple. [La démocratie politique est née dans la Grèce antique. Pourtant, ce n'est pas avant le XVIII^e siècle que fut formulée la théorie de la séparation des pouvoirs (Montesquieu) et mis en place le suffrage universel (États-Unis, 1776), qui en sont deux des fondements. Le respect des libertés publiques est au cœur même du fonctionnement de la démocratie dite aujourd'hui « libérale ».]

2. État ayant ce type de gouvernement.

3. Système de rapports établis à l'intérieur d'une institution, d'un groupe, etc., où il est tenu compte, aux divers niveaux hiérarchiques, des avis de ceux qui ont à exécuter les tâches commandées.

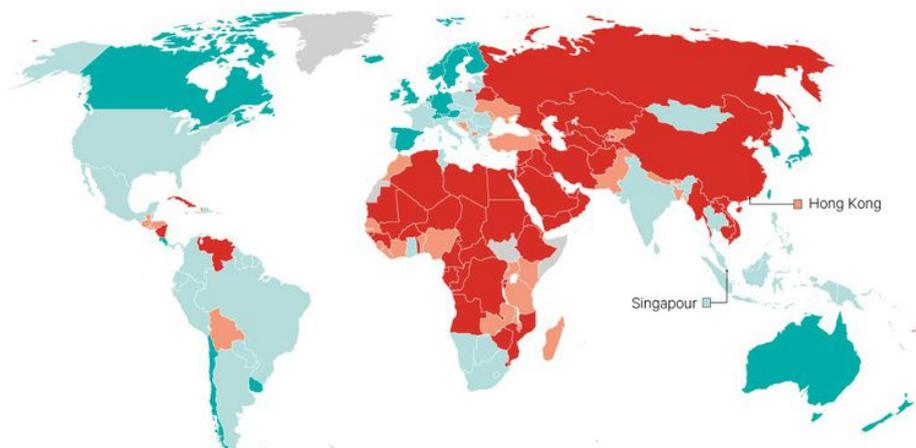
Aujourd'hui, sur 195 États reconnus par l'ONU, 88 ont été recensés comme étant des démocraties (contre 20 en 1946).

En 2020, selon The Economist, les 3 pays les plus démocratiques du monde sont la Norvège, l'Islande et la Suède. La France ne se retrouve qu'en 24 place avec pour cause une culture politique très faible des citoyens. Enfin, les pays que l'on retrouve au bas du classement

sont la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo et la Corée du Nord.

Classement des démocraties en 2020

 Démocratie à part entière  Régimes hybrides
 Démocraties défaillantes  Régimes autoritaires  Pas de données



carte issue de The economist Intelligence Unit

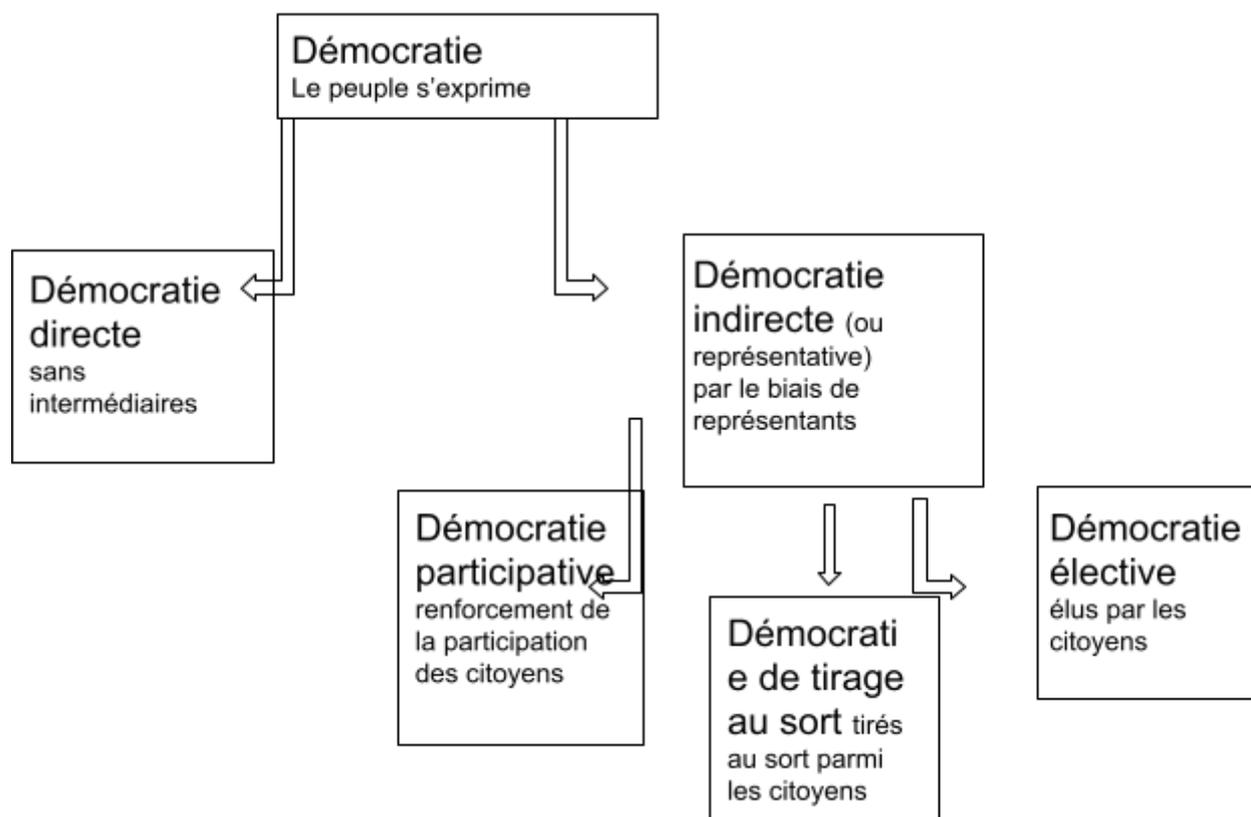
Dans une étude publiée en 2018 par l'association Freedom House, il est mentionné que 45% des pays (représentant 39% de la population mondiale) sont libres.

Mais nous pourrions nous demander que signifie la démocratie, quelles sont ses caractéristiques, quelle est sa visée et sa limite, et surtout, comment on la définit.

Premièrement, le classement évoqué plus tôt prenait en compte pour chaque pays le processus électoral et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement, la participation des citoyens à la politique, la culture politique et démocratique et les libertés civiles.

Ensuite, les problèmes que pose la démocratie et qui mènent à tant de diversité sont les diverses questions qui l'entourent : qui parmi le peuple est capable de participer aux affaires politiques ? À partir de quel âge ? Intègre-t-on les étrangers sur le sol national ? Le peuple doit-il voter les lois dans le cadre d'une **démocratie directe*** ou doit-il élire des représentants ? Prend-on en compte l'abstention dans le vote du peuple ?

On distingue de nos jours plusieurs types de démocraties :



La démocratie, par principe, est une société qui repose sur un principe d'égalité et qui permet d'envisager la mobilité sociale, c'est-à-dire la participation active de chaque citoyen au même titre, avec la même valeur. L'égalité des chances est donc un concept clé puisqu'il nie l'hérité sociale et politique : en France, on ne devient pas Président de la République de père en fils.

La société démocratique valorise donc l'égalité et la méritocratie, comme Alexis de Tocqueville en a fait la définition.

Tocqueville va montrer les mécanismes par lesquels on tend vers l'état de la société : l'égalité est un principe, l'égalisation un processus. La question est de savoir comment et pourquoi la société démocratique est appelée à suivre un tel mouvement.



Pour Tocqueville; un philosophe politique, politicien, précurseur de la sociologie et homme politique français; l'égalité est hors d'atteinte pour deux raisons :

- D'une part : les hommes sont naturellement inégaux.
- D'autre part, le fonctionnement de la société démocratique est lui-même à l'origine de mouvements inégalitaires.

L'inégalité innée et naturelle des individus fait que certains possèdent diverses aptitudes intellectuelles ou physiques. Cependant en démocratie, c'est l'intelligence la première source des différences sociales. Il y a une institutionnalisation des inégalités fondées sur le mérite, on parle donc de **méritocratie**. Si les dispositions intellectuelles ne sont pas équivalentes, il est possible par l'instruction d'égaliser les moyens de leur mise en œuvre.

Ses principales caractéristiques sont :

- La pluralité des partis
- La règle de la majorité
- La séparation des pouvoirs
- La consultation régulière du peuple
- L'existence d'une Constitution qui définit et protège les droits et libertés des citoyens et des institutions

Mais alors, qui a introduit la démocratie dans notre quotidien et qui sont les penseurs qui l'ont critiquée ?

Avant le XVIIIème siècle, les philosophes humanistes recherchaient les principes sur lesquels la société pourrait être organisée, en opposition à la concentration du pouvoir par l'Église ou les monarques.

En 1755, la République corse est instaurée par Pascal Paoli avec la Constitution corse.

Elle est considérée comme la première république des temps modernes, elle est alors admirée par l'Europe des Lumières.

Les philosophes du siècle des Lumières développent la réflexion sur la démocratie. Ils considèrent la raison humaine et la liberté individuelle comme des valeurs suprêmes.

Ce sont les philosophes (Locke, Montesquieu, Rousseau....) qui défendent et diffusent les principes fondamentaux de la démocratie :

- La liberté et liberté d'expression, raison comme moyen d'acquérir des connaissances, tolérance
- L' égalité, pour Jean-Jacques Rousseau, les hommes naissent égaux
- Cependant, ils rejettent l'absolutisme et l'idée qu'un roi est investi d'un droit divin en vertu de lois divines.

Pour certains philosophes, la démocratie doit être basé sur **le principe de séparation des pouvoirs** a été énoncé par le philosophe anglais John Locke (1632-1704) dans son "Second traité du Gouvernement Civil"de 1690 et plus tard par Montesquieu (1689-1755) dans "L'esprit des lois" (1748).



John Locke, philosophe britannique, est l'un des fondateurs de l'empirisme philosophique et un précurseur du libéralisme politique.

C'est donc dans son "Second traité du Gouvernement Civil"de 1690 que Locke (en répondant au problème que se pose le philosophe Thomas Hobbes qui pointe un souci de sécurité et d'autorité lors de cette démocratie.)

Locke démontre alors que l'on peut garantir les principes de liberté, d'égalité et de propriété.

Il imagine, une séparation des pouvoirs fondé sur trois fonctions :

- **La fonction législative** : puisque les hommes ne peuvent s'accorder seuls sur l'interprétation de la loi naturelle, il faut qu'une personne tierce donne une interprétation claire qui pourra s'appliquer à tous. Ainsi créées, les lois civiles permettent de rendre effectives les lois naturelles. Elles seront créées par un organe spécifique.
- **La fonction fédérative** : elle permet d'assurer la sécurité extérieure par l'usage de la diplomatie. l'état de nature ne permettait pas aux hommes d'avoir un tiers impartial. La société civile crée le juge.
- **La fonction exécutive** : l'administration et la justice doivent exécuter les lois. Mais le pouvoir n'est pas donné aux gouvernants de façon irréversible. Lorsque le pouvoir

en place ne respecte plus les droits naturels de l'individu, ces derniers peuvent en effet résister.



Montesquieu est un philosophe français du 18ème siècle (1689-1755). Il est connu pour son ouvrage de l'Esprit des Lois, reprend et renforce alors les propos du philosophe anglais:

Théorie de la séparation des pouvoirs par Montesquieu

« *L'Esprit des lois* »
paru en 1748

Charles Montesquieu

Les trois fonctions

Le pouvoir de faire les lois

Le pouvoir de les exécuter

Le pouvoir judiciaire

Séparation relative
des fonctions

Un même organe ne doit pas avoir la maîtrise totale de deux fonctions

-Une même fonction peut être distribuée entre plusieurs mains

-Un même organe peut exercer plusieurs fonctions, pourvu qu'il n'exerce pas chacune d'elles intégralement

[DROIT CONSTITUTIONNEL 1 : THÉORIE GÉNÉRALE DE L'ETAT - HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DE LA FRANCE](#)

Cette séparation du pouvoir représente, pour Montesquieu, le moyen de garantir la liberté des citoyens, contrairement à la monarchie absolue où le roi détient l'ensemble de ces pouvoirs.

L'équilibre entre les pouvoirs est alors assuré par la capacité d'agir que doit avoir chacun des citoyens tout en réduisant ainsi le risque d'abus de part et d'autre.

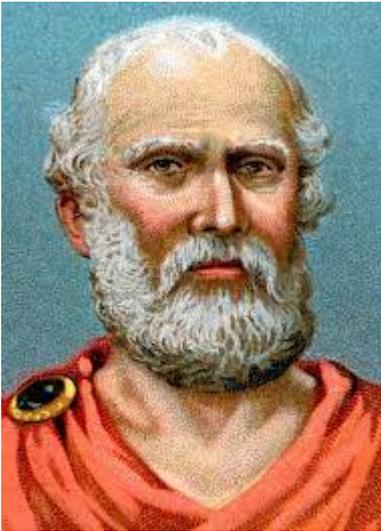
"Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir." Montesquieu *L'Esprit des lois* - 1748



Rousseau quant à lui,

Créer le terme de souveraineté **populaire** est un concept politique qui trouve son origine dans l'ouvrage de Jean-Jacques Rousseau écrit en 1762, Du Contrat social. Pour le philosophe, la souveraineté appartient au peuple et chaque citoyen en détient une part : *"le souverain n'est formé que des particuliers qui le composent"*, elle est la *"totalité concrète des individus"*.

Dans Du contrat social, Rousseau soutient la thèse selon laquelle une organisation sociale « juste » pourrait amener à une société où l'égalité et la liberté se développe par et pour tous les citoyens. Ce pacte est contracté entre tous les participants, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens.



Platon dans son livre *La République* estime que les gouvernements offrent cinq types de base (quatre étant des formes existantes et l'une étant la forme idéale de Platon, qui existe « seulement dans la parole ») :

la démocratie : le gouvernement par le nombre ;

oligarchie : le gouvernement par une minorité ;

timocratie : le gouvernement par l'honneur ou évalués ;

monarchie : le gouvernement par un seul ;

philosocratie : le gouvernement par les philosophes (forme idéale du gouvernement selon Platon).

« Le législateur ne doit pas constituer de pouvoirs qui ne s'équilibrent pas du fait de leur mélange. [...] La totale liberté et l'indépendance à l'égard de toute autorité sont inférieures à une autorité que d'autres autorités limitent et mesurent. » Lois, III, 693b, 698b.

III/ Origines et évolution de la laïcité



Locke démontre dans *la Lettre sur la tolérance* (un essai du philosophe anglais *John Locke*, rédigé en 1686 et publié pour la première fois en 1689) que la religion et avec elle, les croyances personnelles, doivent être tolérées.

Il énonce alors qu'**une séparation entre l'Eglise et l'Etat** doit alors exister.



Le philosophe Diderot, un écrivain, philosophe et encyclopédiste français des Lumières, propose une étonnante démarche laïque lorsqu'il écrit en tête de ses Pensées philosophiques de 1746 :

« J'écris de Dieu ».

Au cours de la publication de ces œuvres Diderot , s'en prend à l'Église et ses superstitions religieuses.

Il défend l'athéisme (ce qui représente la doctrine qui nie l'existence d'un dieu) dans la lettre sur les aveugles. Il milite dans l'encyclopédie pour un régime politique fondé sur l'égalité et donc la laïcité.



Quant au philosophe Kant, c'est aussi lors du XVIIIème qu'il évoque, lors de plusieurs oeuvres, le problème de la légitimité des lois civiles :

Pour l'auteur, L'obéissance à la loi civile est médiatisée par la soumission de la raison à sa propre règle.

L'État doit alors prendre en compte cette responsabilité d'éduquer la raison morale, en allant au bout de l'inversion du rapport entre morale et religion pour pouvoir ensuite exiger l'obéissance aux lois civiles que s'il assume.

Ce n'est donc plus la religion qui fonde la morale, mais l'inverse. Le concept d'autonomie de la raison se traduit alors dans l'extrême cohérence d'une **laïcité** se développant de manière méthodique avec un lien structurel entre l'État, la morale et l'éducation, à partir

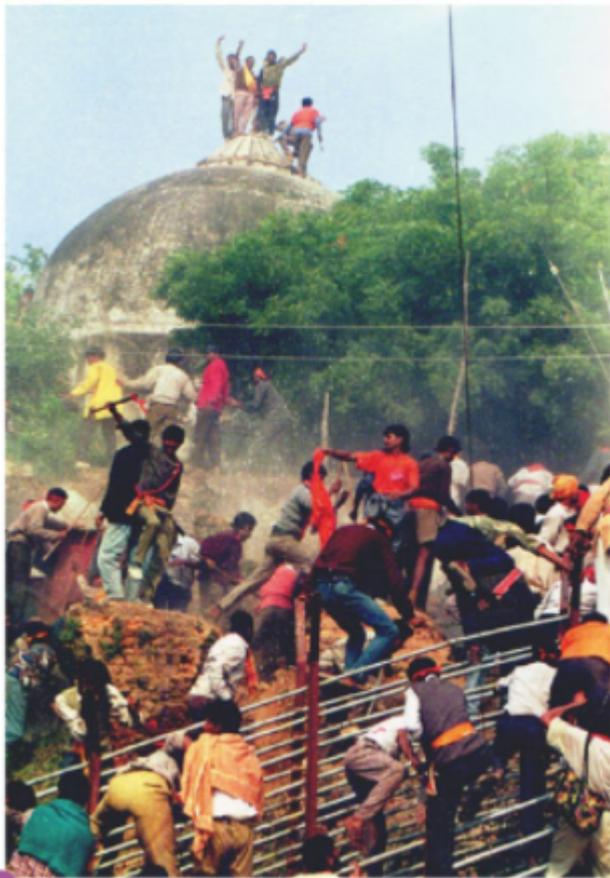
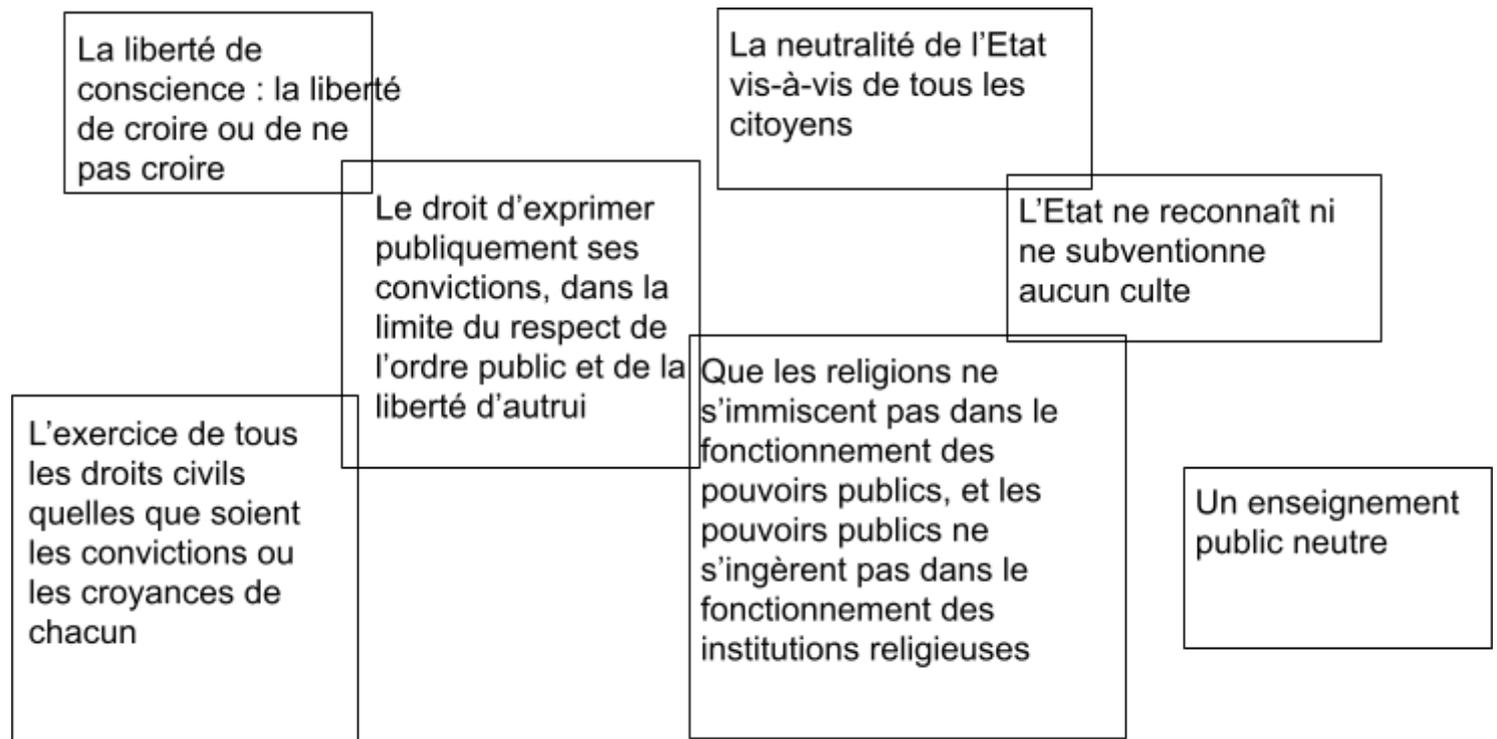
du renversement kantien des rapports entre morale et religion.

Une morale laïque peut alors devenir la valeur assurant, à travers l'éducation, un lien social sans ambiguïtés de la religion civile.

La première utilisation de la laïcité a donc été pour établir un lien entre les lois, l'éducation, la religion et l'état. Plusieurs penseurs ont intégré la laïcité dans leurs essais dès le XVII^{ème} siècle.

La laïcité, aujourd'hui, est très complexe à définir du fait de sa diversité à travers le monde. En France, elle existe depuis 1905 au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et se caractérise par le respect de toutes les croyances, et la liberté pour chacun de croire et de pratiquer sa religion dans le respect des autres croyances.

Elle garantit :



En Inde, le régime se veut sécularisé, et plutôt même positif à l'égard des différentes confessions, étant entouré par des Etats à majorité musulmane, bouddhiste et athée, l'objectif est de protéger les minorités. Aucune instruction religieuse ne doit être dispensée dans une école publique, chacun a le droit de croire en la religion qu'il veut, l'Eglise est définitivement séparée de l'Etat. Cependant des écoles partiellement financées sur fonds publics peuvent dispenser une éducation religieuse, et l'Etat reconnaît des droits non aux individus en tant que tels mais plutôt à des communautés.

Cependant, les tensions persistent aujourd'hui puisque l'Inde reste tout de même très attachée à la religion du

fait des conditions de sa création, comme peut en témoigner l'image de la destruction de la mosquée d'Ayodhya ci-contre.

Aux Etats-Unis, la laïcité prend la forme d'un processus de **sécularisation**, c'est-à-dire un phénomène historique durant lequel une séparation s'installe progressivement entre le domaine religieux et le domaine public. Contrairement à la **laïcisation**, il n'y a pas de loi ni de texte officiels mentionnant cette séparation mais simplement une évolution culturelle collective dans les mentalités. La sécularisation s'apparente donc à une "adaptation au siècle" de quelque chose qui était ancré dans les mœurs.

Le sécularisme américain ne s'oppose en aucun cas aux religions. Il ne suppose aucune religion officielle, cependant toutes les manifestations religieuses publiques sont autorisées, de même que les symboles, comme le billet de dollar "in god we trust" ou encore la cérémonie d'investiture durant laquelle le nouveau président doit jurer sur un texte sacré (ici la bible).



(BFM TV)

En Russie, la Constitution affirme l'état laïque du pays. 80% de la population est orthodoxe, ce qui n'empêche pas l'Etat, tout comme aux Etats-Unis, de conserver une certaine image religieuse et sacrée comme symbole et référence du pays, comme en témoigne l'image ci-dessous qui montre le Président se baignant dans une eau gelée lors d'une fête orthodoxe.



Certains pays craignent les religions minoritaires car elles pourraient être vectrices de changements à leur sein, notamment d'occidentalisation, comme c'est le cas pour la Birmanie qui ne voit pas d'un très bon œil le catholicisme.

En Chine, certaines minorités religieuses sont persécutées, comme c'est le cas pour les

Ouïghours. En effet depuis l'arrivée de Xi Jinping en 2013, l'objectif de l'Etat est d'avoir un contrôle total sur les cultes et de restreindre les pratiques non reconnues par l'Etat, quitte à devoir réécrire les textes sacrés pour les adapter au parti. Pourtant, il existe bien cinq religions officiellement reconnues, qui sont cependant étroitement contrôlées.

Enfin, il existe aussi dans certains pays des religions d'Etat, comme en témoigne la République Islamique d'Iran, où les minorités religieuses ont du mal à se faire accepter et reconnaître dans un pays où le pouvoir est entre les mains d'un chef religieux et où 99% de la population est musulmane. En effet en Iran le politique et le religieux se mélangent et toutes les religions ne sont pas considérées de la même manière.

IV/Pourquoi démocratie ne veut pas dire laïcité et inversement

Nous l'avons vu, les définitions de démocratie et laïcité trouvent de nombreuses interprétations à travers le monde. En fait, on pourrait dire qu'il en existe autant qu'il y a de pays qui les appliquent. Mais alors il est légitime de se demander si la démocratie et la laïcité sont deux termes indissociables. En effet, en France, les deux vont de pair, la démocratie implique la laïcité et cette dernière vient renforcer la démocratie. Cependant, est-il impossible pour un pays à religion d'Etat d'être démocratique ? Est-il possible pour un pays autoritaire d'accepter toutes les religions et de les protéger ?

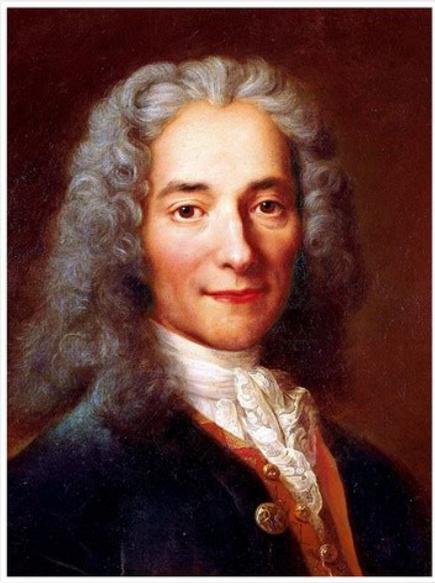


Jules Ferry, un homme dont le nom est répandu grâce à ses actions et ses lois face à l'éducation, est un homme d'Etat français.

Il attache son nom aux lois scolaires et intègre la laïcité dans le système de l'éducation. La création d'une école normale supérieure féminine le 9 août 1879, l'expulsion des congrégations religieuses non autorisées; extension aux jeunes filles du bénéfice de l'enseignement secondaire d'Etat le 21 décembre 1880, l'instruction primaire (de 6 à 13 ans) gratuite, laïque et obligatoire (loi du 16 juin 1881).

La loi relative à l'obligation et à la laïcité de l'enseignement le 28 mars 1882 est une suite logique de celle portant sur l'obligation scolaire (de 1881) ; elle signifie une obligation d'instruction et non de scolarisation.

Depuis les lois Jules Ferry de 1882, la laïcité est le principe fondateur de l'école républicaine. Ces lois permettent d'ancrer les principes laïques dès le plus jeune âge. **L'école est un lieu privilégié de l'expression de la laïcité.** Tous les signes religieux ostentatoires y sont interdits.



Voltaire, philosophe du siècle des lumières, prône l'indulgence et la tolérance lors de son œuvre Traité sur la tolérance

"La religion est instituée pour nous rendre heureux dans cette vie et dans l'autre", écrit-il. Et pour être heureux dans cette vie, que faut-il ? questionne Voltaire. Sa réponse : "Être indulgent." Être indulgent et tolérant.

Il ajoute aussi : "ce serait le comble de la folie de prétendre amener tous les hommes à penser d'une manière uniforme sur la métaphysique". C'est en effet une phrase précurseuse de la notion même de laïcité, puisqu'elle décrit le sens où nous l'entendons aujourd'hui, cependant celui-ci n'apparaîtra que dans

les années 1870.

Il prône aussi le pluralisme des croyances et la tolérance universelle entre "tous les hommes qu'il faut regarder comme nos frères".



Hannah **Arendt**, philosophe du XXème siècle a une représentation constitutive de la modernité, en tant que celle qui explique la pauvreté et la misère comme le résultat d'une politique humaine et non comme l'expression de la volonté divine.

Pour Arendt, la source des révolutions et la trame autour de laquelle sont tissés les systèmes politiques modernes provient de ce passage de la causalité divine à la causalité humaine.

Hannah Arendt prônait donc une société démocratique où la religion serait imposée puisque c'est celle-ci qui lie les systèmes politiques.

Dans la conception de la politique gouvernementale de la philosophe Arendt, la démocratie à lieu sans laïcité. C'est donc la preuve que la démocratie n'implique pas obligatoirement la laïcité;

De nos jours, on s'interroge aussi sur l'indivisibilité de la démocratie et de la laïcité.

La Chine, qui, nous l'avons vu, mentionne dans sa Constitution la protection de cinq religions officiellement reconnues (l'Islam, le Bouddhisme, le Taoïsme, le Catholicisme et le Protestantisme) bien qu'ayant un régime autoritaire. Cependant, dans les faits, l'Etat est très strict à l'égard de ces religions et ne leur accorde pas une liberté totale.

Quant aux pays à majorité musulmane, les historiens s'accordent à dire qu'il y est difficile d'implanter une laïcité; comme l'écrivait l'historien spécialiste du Moyen-Orient Elie Kedourie :

« l'idée de la sécularité de l'État, d'une société composée d'une multitude de groupes et d'associations autonomes à génération spontanée, tout cela est profondément étranger à la tradition politique musulmane. »

De même, Samuel P; Huntington écrit dans les années 1970 :

« Dans la mesure où la légitimité et la politique du gouvernement découlent de la doctrine et de l'expertise religieuses, la conception islamique de la politique diffère des principes démocratiques et les contredit. »

Ceci dit, on remarque de nos jours que plusieurs pays à majorité musulmane comme le Sénégal, l'Indonésie, la Turquie ou encore la Tunisie sont parvenus à instaurer et même maintenir un régime démocratique, si fragile soit-il.

IV/ Conclusion

Nous en arrivons donc à la conclusion qu'un pays laïque a de fortes chances d'être aussi démocratique, car généralement les deux notions vont de pair. Un Etat qui diviserait ces deux notions se retrouverait fragilisé et sujet à plus de contestations, car si la démocratie implique la considération égale de tous les citoyens, il paraît difficile de favoriser une certaine religion. Lorsqu'un politicien dit s'adresser au nom de tout le peuple, n'est-il pas plus logique de bannir de la vie politique toute dimension religieuse ?

Cependant l'évolution de certains pays à majorité musulmane vers la démocratie prouve que bien que l'on puisse croire démocratie et laïcité indivisibles, il est possible de construire un régime conciliant et qui inclurait tous les citoyens. La démocratie serait possible dans un pays à religion d'État dès lors que les autres religions et minorités seraient acceptées et tolérées car un Etat reconnaissant la liberté de culte n'est pas forcément laïque !

C'est en fait l'articulation de ces deux notions dans un gouvernement qui donnera, au début de la démocratie française, la liberté qu'a le peuple de la France.

La devise de la France est composée, de nos jours, des paroles Liberté, égalité et fraternité; Toutefois, nous pourrions aussi ajouter à cette devise le terme de laïcité puisqu'elle est présente dans chaque lieu public et que la France est un pays laïque.

Comme nous l'avons vu, les origines de la démocratie et de la laïcité sont proches mais ne se complètent pas sous toutes formes puisque cela dépend du régime politique.

La France est donc l'exemple même de la démocratie qui implique par choix la laïcité puisqu'elle ajoute la liberté de conscience, celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

Les sources :

<https://www.monde-diplomatique.fr/mav/92/PTRONET/14871>

<http://www.crif.org/fr/actualites/crif-la-democratie-en-5-chiffres-des>

<https://republique-eclairce.com/>

<https://ses.webclass.fr/>

<https://la-philosophie.com/montesquieu-la-separation-des-pouvoirs>

<https://www.linternaute.fr/biographie/litterature/1775276-john-locke-biographie-courte-dates-citations/>

https://www.lemondopolitique.fr/cours/philosophie_politique/declin/locke.html

<https://www.ciao.ch/articles/les-valeurs-democratiques/>

https://www.lemonde.fr/idees/article/2013/11/23/l-inventeur-de-la-laicite_3519016_3232.html

<https://histographie.net/emc/les-principes-les-valeurs-de-la-democratie/>

<https://www.institutmontaigne.org/>

<https://www.cairn.info/>

<https://union-rationaliste.org/2020/05/21/diderot-laique-avec-ou-sans-dieu/>

<https://www.ladissertation.com/Archives-du-BAC/BAC-Histoire--Gec/La-la%C3%A9cit%C3%A9-en-d%C3%A9mocratie-452906.html>

<https://theconversation.com/>